

L'assurance des navires de plaisance (1)

Durée : 1 journée / 7,30 heures

Au sujet du cours : Ce cours a pour but de faire découvrir le marché de l'assurance plaisance des particuliers, son environnement, les conditions d'assurance du marché français, celle du marché anglais, l'impact des conditions particulières, les critères de souscription, la prime et les règles de gestion des sinistres. Ce cours peut être complété par un cours de niveau 2 sur l'assurance des yachts commerciaux et des mégayachts.

Les participants : Ce cours est destiné aux souscripteurs, gestionnaires de sinistres débutants ou à des souscripteurs et gestionnaires Corps qui souhaitent diversifier leurs domaines de compétence

Contenu du cours : Les bateaux de plaisance à usage privé de moins de 24 mètres

1. L'environnement technique et administratif
 - a. La mer, les bateaux, les définitions des assureurs
 - b. Les permis, les brevets, la francisation
 - c. L'enregistrement des navires de plaisance
 - d. Le pavillon français et les pavillons étrangers
2. Le cadre juridique
 - a. Le cadre juridique français
 - b. L'environnement juridique international (droit anglais)
 - c. Le droit de la mer
 - d. Les conventions internationales
 - e. Les obligations d'assurance en Europe
3. Les produits du marché et anglais
 - a. Le navire assuré
 - b. Temps et lieux de la garantie
 - c. Les événements assurés
 - d. Les dommages exclus
 - e. La couverture RC
 - f. La couverture Biens et Effets Personnels
 - g. Attentats et actes de terrorisme
 - h. Les exclusions générales
 - i. Les formules
 - j. La couverture des risques de guerre
4. La souscription et la vie du contrat d'assurance plaisance
 - a. L'analyse des risques
 - b. Les critères de souscription
 - c. La tarification
 - d. Les TCA
 - e. Les avenants et modifications du contrat
 - f. L'IPID
5. La gestion du sinistre plaisance
 - a. Les étapes du dossier sinistre, l'expertise CESAM
 - b. La prévention, vol, incendie, les trackers
 - c. L'assistance maritime
 - d. Les chiffres du SNOSAN
 - e. Les spécificités des sinistres plaisance